

Agence Nord
CS 18840
79028 NIORT CEDEX

Tél : 0.969.321.411

Madame, Monsieur le Maire

79440 COURLAY

Affaire suivie par :
Objet : Coupure pour Travaux n° 20250954. Chantier n° **24703805**

Madame, Monsieur le Maire,

L'article 21 du Cahier des Charges de Concession des Distributions Publiques d'Energie Electrique nous demande de prévenir le Maire de la Commune intéressée des dates et heures des interruptions nécessaires aux travaux effectués sur, ou à proximité, des ouvrages existants. Aussi nous portons à votre connaissance que nous sommes dans l'obligation d'interrompre la fourniture du courant le **Vendredi 22 Août 2025** aux heures suivantes :

- De 08:30 à 12:30 sur le(s) poste(s) de :
 - 07101 VILLENEUVE
 - 07103 PUY ARNAUD-P
 - 07104 LA GUINAIRE

Nous joignons à la présente un avis à afficher en Mairie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Po Le Chef d'Agence,